

Municipalité de



**243, rue Principale
Sainte-Élizabeth-de-Warwick, QC, J0A 1M0**

AVIS PUBLIC AUX PERSONNES ET ORGANISME DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENTS SUIVANTS :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 451 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 405 AFIN D'ENCADRER LA PRÉSENCE DE VÉHICULES DE CAMPING DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN

Lors d'une séance publique tenue le 2024-03-05, le Conseil municipal a adopté les projets de règlements suivants :

- Premier projet de règlement numéro 451 modifiant le Règlement de zonage numéro 405 afin d'encadrer la présence de véhicules de camping dans le périmètre urbain

Modifications au règlement de zonage

Le projet de règlement numéro 451 modifiant le Règlement de zonage numéro 405 vise à :

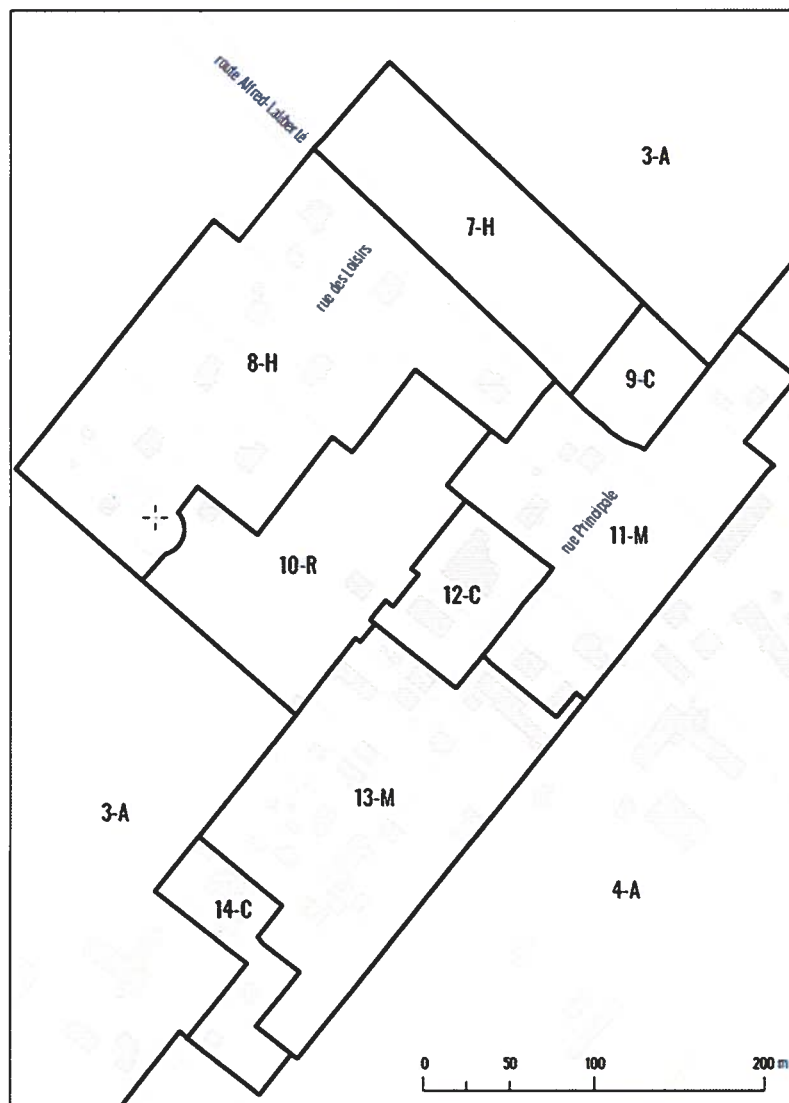
- Encadrer le nombre de véhicules de camping pouvant être stationnés temporairement sur un lot dans le périmètre urbain;
- Encadrer la durée de temps que les véhicules de camping pouvant être stationnés temporairement sur un lot dans le périmètre urbain;
- Encadrer la superficie que peut occuper les véhicules de camping pouvant être stationnés temporairement sur un lot dans le périmètre urbain;
- Encadrer les conditions que doit respecter le propriétaire du lot afin qu'il ait le droit de stationnement temporairement des véhicules de camping pouvant être stationnés temporairement sur son lot dans le périmètre urbain;

Le projet de règlement contient des dispositions visant le périmètre urbain, soit les zones 7-H, 8-H, 9-C, 10-R, 11-M, 12-C, 13-M et 14-C. La zone 7-H se situe le long de la route Alfred-Laliberté. La zone 9-C se situe au croisement de la route Alfred-Laliberté et la rue Principale.

La zone 8-H se situe entre la route Alfred-Laliberté et la fin de la rue des Loisirs. La zone 10-R se situe entre la rue des Loisirs et la rue Principale. La zone 11-M se sur la rue Principale. La zone 12-C se situe le long de la rue Principale. La zone 13-M se situe le long de la rue Principale. La zone 14-C se situe le long de la rue Principale jusqu'au début du 4^e Rang.

Ce croquis peut également être consulté au bureau municipal aux heures normales de bureau.

Échelle du périmètre urbain



RÈGLEMENT DE ZONAGE Règlement no. 405 - Annexe I

Plan de zonage

Affectations du sol

- Habitation [H]
- Mixte [M]
- Commerciale [C]
- Récréative [R]
- Agricole [A]

□ Périmètre de la zone

Territoire où l'élevage à forte charge d'odeur est prohibé

Lot

Bâtiment

Zone inondable

Hydrographie

Avril 2020

Dessiné par : Flavie Cozac

Vérifié par : Isabelle Latorreur, urb

Source des données : MRC d'Arthabaska



Le premier projet de règlement numéro 451 modifiant le Règlement de zonage numéro 405 contient des dispositions propres à un règlement susceptible de faire l'objet d'approbation référendaire.

Consultation publique

Une consultation publique aura lieu le **25 mars 2024, 19h00 à 19h30 au 228 rue Principale, Sainte-Élizabeth-de-Warwick Québec J0A 1M0**. La consultation pourra être prolongée si nécessaire. Cette consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Toute personne qui désire consulter le projet de règlement peut le faire au bureau municipal ou sur le site internet de la municipalité au : « <http://www.sainte-elizabeth-de-warwick.ca/> ». Il est aussi possible de demander une copie à la municipalité par courriel au « info@sainte-elizabeth-de-warwick.ca », par la poste au 243, rue Principale, Sainte-Élizabeth-de-Warwick, Québec, J0A 1M0 ou par téléphone au 819-358-5162, du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Sainte-Élizabeth-de-Warwick, ce 6 mars 2024.



Directeur général et greffier-trésorier

Municipalité de



**243, rue Principale
Sainte-Élizabeth-de-Warwick, QC, J0A 1M0**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément à l'article 419 du Code municipal du Québec, je, soussigné(e), Johny Desrochers Leblanc, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, MRC d'Arthabaska, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat concernant l'avis de consultation publique concernant les projets de règlements :

- Premier projet de règlement numéro 451 modifiant le Règlement de zonage numéro 405 afin d'encadrer la présence de véhicules de camping dans le périmètre urbain.

conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis 6 mars 2024, à chacun des endroits prévus par le règlement numéro 420 relatif aux modalités de publication des avis publics municipaux.

- Bureau municipal, 243 rue Principale, Sainte-Élizabeth-de-Warwick
- Site web municipal

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Élizabeth-de-Warwick ce 6^e jour de mars 2024.

Johny Desrochers Leblanc
Directeur général et greffier-trésorier